



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies pour
le développement
, du Fonds des Nations Unies pour la
population et du Bureau des Nations
Unies pour les services d'appui aux
projets**

Distr. générale
8 décembre 2021

Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2022

Du 31 janvier au 4 février 2022, New York

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Descriptif de programme de pays pour le Mozambique

Aide proposée du Fonds des Nations Unies pour la population (à titre indicatif) :	90,0 millions de dollars : 16,0 millions de dollars provenant de ressources ordinaires et 74,0 millions de dollars de modalités de cofinancement ou d'autres ressources
Durée du programme :	Cinq ans (2022-2026)
Cycle d'assistance :	Dixième
Catégorie :	Niveau 1
Alignement sur le cycle du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, 2022-2026

I. Considérations générales

1. En raison d'un taux de fertilité durablement élevé (5,2 enfants par femme) et de la baisse du taux de mortalité des enfants, la population du Mozambique a enregistré une croissance record de plus de 35 % entre les recensements de 2007 et 2017. Elle est en outre largement composée de jeunes, 79 % des individus ayant moins de 35 ans. Actuellement estimé à 30,8 millions, le nombre d'habitants du pays devrait s'élever à 60 millions d'ici 2050. Cependant, la modeste augmentation des taux de fréquentation scolaire et d'emploi ne suffit pas à accommoder la rapide progression du nombre d'enfants et de jeunes. En conséquence, ils sont de plus en plus nombreux à être déscolarisés ou au chômage (données du recensement de 2017).

2. Tirée par d'importants investissements dans l'industrie gazière, la forte croissance économique maintenue entre 2000 et 2015 (période au cours de laquelle le taux de croissance moyen du produit intérieur brut réel s'est élevé à 7 %) n'a que partiellement amélioré les conditions de vie de la population. Comme le révèle le bilan commun de pays, le taux de pauvreté reste élevé. De fait, 46,1 % de la population vit sous le seuil de pauvreté national, ce qui place le Mozambique en fin du classement effectué en fonction de l'indice de développement humain, où il occupe la 181^e place sur 189 pays. La hausse des inégalités, qui se manifeste par un indice Gini passé de 45,6 à 52,0, s'inscrit parmi les plus importantes en Afrique subsaharienne et a accru la marginalisation des groupes de population les plus vulnérables. Le centre et le nord du pays affichent les taux de pauvreté les plus marqués ainsi qu'un écart entre les zones rurales et urbaines qui nuit aux femmes et aux filles, lesquelles demeurent laissées de côté.

3. Depuis 2019, le Mozambique endure de multiples situations d'urgence climatique et sanitaire, notamment la dévastation entraînée par les cyclones Idai et Kenneth ainsi que la forte prévalence du paludisme et du choléra. L'élaboration de stratégies de résilience visant à atténuer les effets des changements climatiques est l'un des principaux défis posés au Mozambique, qui figure à la neuvième place mondiale des pays les plus exposés aux crises et aux catastrophes humanitaires selon l'indice pour la gestion des risques (INFORM). La vulnérabilité du pays est encore accrue par quatre années de violence croissante dans la province de Cabo Delgado, dont un tiers des 2,5 millions d'habitants (en majeure partie des femmes et des enfants) sont déplacés et ont urgemment besoin d'accéder à des services.

4. Bien que les femmes participent largement à l'exercice des fonctions politiques et de direction administrative, l'existence généralisée d'inégalités entre les genres les empêche de tirer des revenus au sein du secteur formel, une proportion excessive des emplois non rémunérés étant occupés par des femmes. Les désavantages socioéconomiques, les normes patriarcales néfastes en usage dans la société et l'augmentation de la vulnérabilité à la suite de crises successives ont une incidence négative sur la vie des femmes et des filles au Mozambique. Dans les zones rurales, 62 % des femmes sont analphabètes et 45 % des filles en âge d'aller à l'école ne s'y sont jamais rendues. Une fille sur deux est mariée avant l'âge de 18 ans, et elles sont cinq fois plus susceptibles d'être concernées par cette pratique que les garçons. Un quart des femmes ont subi des violences physiques ou sexuelles et 45 % d'entre elles souffrent en silence, leur situation étant aggravée par un accès limité aux services essentiels intégrés (de santé, de police, judiciaires et de protection sociale) qui assurent la prévention et la prise en charge de la violence basée sur le genre. Si les femmes et les hommes considèrent la violence basée sur le genre comme de moins en moins acceptable, les comportements adoptés en société restent liés au statut socioéconomique. De fait, les hommes non éduqués sont six fois plus susceptibles d'estimer juste de battre leur femme que les hommes qui ont suivi des études plus poussées.

5. La hausse du nombre de femmes qui accouchent dans des établissements de santé du pays ne s'est que partiellement traduite par une baisse du taux de mortalité maternelle, qui demeure parmi les vingt plus élevés du monde, à 1 décès pour 41 femmes. Près de 40 % des adolescentes sont mères, et elles sont exposées, ainsi que leur enfant, à un risque accru d'effets néfastes. Dans un contexte caractérisé par des services de mauvaise qualité et un

sous-financement du système de santé, les inégalités sociales dues au niveau de richesse, au lieu de vie et au statut socioéconomique réduisent la capacité des femmes à ne pas tomber enceintes, à accoucher sans complications (parmi lesquelles la fistule obstétricale) et à bénéficier d'interventions de santé sexuelle et reproductive essentielles à leur survie. En 2020, la fermeture d'établissements de santé dans huit districts touchés par des conflits au nord du pays a encore restreint l'accès aux services de santé, touchant plus de 500 000 personnes.

6. Les méthodes de contraception modernes font l'objet d'une demande en hausse que l'on estime provenir de 59 % des femmes en âge de procréer. Cependant, la part de besoins non satisfaits demeure importante (23 %) et l'est encore plus chez les adolescentes et les jeunes femmes des zones rurales dont le niveau d'éducation et de revenu du ménage est bas. Les établissements de santé sont nombreux à proposer des services de planification familiale (94 %), mais une grande partie d'entre eux ne fournissent pas de services de qualité, notamment en matière de conseils et de distribution d'un ensemble varié et complet de méthodes de contraception modernes. Du fait des normes sociales et d'un accès limité à des services complets de santé sexuelle et reproductive, le Mozambique affiche parmi les taux de grossesse chez les adolescentes, de mariage d'enfants et d'augmentation de la prévalence du VIH les plus élevés d'Afrique subsaharienne. Il convient également de prendre en compte la diffusion d'informations, les statistiques montrant qu'un quart seulement des filles et des garçons des zones rurales ont une connaissance complète et exacte du sida.

7. Le bilan commun de pays démontre que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a accentué les facteurs de vulnérabilité existants, y compris la pauvreté, l'accès aux services sociaux et de santé, la scolarisation et l'alimentation. Les femmes et les filles se sont également retrouvées plus exposées à la violence et à la discrimination fondées sur le genre.

8. Porteuse d'un fort potentiel de transformation économique et sociale, la jeunesse du Mozambique a poussé le gouvernement à renforcer la priorité qu'il accorde à la valorisation et à l'autonomisation des jeunes ainsi qu'à leur participation au programme de développement national. Cependant, le pays dispose d'une capacité encore incomplète à financer, à planifier, à mettre en œuvre et à suivre des interventions multisectorielles en vue de tirer parti de ses avantages en matière de composition démographique, de genre, de capital humain et de climat. Le manque de données, y compris d'enquêtes nationales représentatives tenues à jour, entrave la capacité du gouvernement et de ses partenaires à prendre des décisions éclairées. Cette situation découle du caractère lacunaire des informations statistiques ainsi que d'une capacité limitée à analyser les données probantes et à les utiliser dans le cadre de la prise de décisions.

9. Le présent document s'inspire des enseignements tirés de la neuvième évaluation du programme de pays. Celle-ci met en avant des accomplissements majeurs, notamment : la contribution du FNUAP à l'augmentation du taux de recours aux services de planification familiale, des accouchements en institut et de la disponibilité d'un personnel qualifié ; la mise en œuvre réussie d'approches fondées sur l'accompagnement déployées à grande échelle par le gouvernement et ses partenaires afin d'assurer l'autonomisation des adolescentes et des jeunes femmes, ce qui a permis de réduire le nombre de mariages d'enfants et de grossesses à l'adolescence ; la contribution essentielle apportée à l'établissement d'un cadre juridique et politique favorable ; la conduite d'interventions humanitaires efficaces en matière de santé sexuelle et reproductive et de violence basée sur le genre, ainsi que le renforcement des capacités ; et la mobilisation réussie de ressources et d'une assistance technique pour faciliter le recensement de 2017.

10. Les enseignements tirés mettent en évidence la nécessité de concentrer les efforts entrepris sur la protection des personnes les plus vulnérables et les plus difficiles à atteindre. D'après les traités et les engagements évalués et souscrits par le Mozambique, ces personnes comprennent les individus handicapés, les personnes atteintes d'albinisme, les femmes enceintes, les femmes d'âge avancé, les adolescentes déscolarisées, les membres de la communauté lesbienne, gay, bisexuelle, transgenre et queer (LGBTQ+), les travailleurs du sexe, les personnes vivant avec le VIH et les personnes déplacées dans leur propre pays.

Lesdits traités et engagements comprennent l'Examen périodique universel, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention relative aux droits des personnes handicapées. L'évaluation du programme de pays a également révélé la nécessité de se concentrer sur l'adoption d'une approche fondée sur les droits humains, de renforcer la gestion des chaînes d'approvisionnement, d'améliorer les partenariats et la coopération entre secteurs visant à faire figurer le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) dans les plans de développement national et de mise en œuvre des objectifs de développement durable, et de promouvoir l'acquisition de connaissances ainsi qu'une culture de gestion axée sur les résultats.

11. Le FNUAP contribue à la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, en plus du plan d'intervention humanitaire. À cette fin, l'organisation use de sa position de chef de file en matière de santé sexuelle et reproductive, de droits connexes et de prévention et prise en charge de la violence basée sur le genre, conformément à la responsabilité de gestion du domaine de la violence basée sur le genre qui lui incombe en vertu de l'approche sectorielle du Comité permanent interorganisations. Elle apporte en outre un soutien à la prestation de services intégrés de santé sexuelle et reproductive et de prise en charge du VIH et de la violence basée sur le genre dans le cadre de la coordination des interventions humanitaires, de développement et en faveur de la paix. Ces efforts comprennent : le soutien du FNUAP aux interventions relatives au VIH, aux infections sexuellement transmissibles et à la violence basée sur le genre qui sont dirigées par la société civile et mises en œuvre par et pour les populations clés ; la mise à profit de sa capacité unique à rallier le Gouvernement et ses partenaires ainsi qu'à les aider à tirer parti du potentiel des jeunes en élaborant des politiques selon une approche fondée sur les droits, sexotransformatrice et intersectionnelle ; le soutien direct que l'organisation apporte au gouvernement pour élargir des programmes d'accompagnement à l'efficacité démontrée et y intégrer des solutions novatrices ; et son expertise technique en matière de production de données démographiques ventilées et précises ainsi que de méthodes de suivi des résultats à la pointe du progrès.

II. Priorités du programme et partenariats

12. Fondé sur le Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025 ainsi que sur l'ambition d'universaliser l'accès à des services de santé sexuelle et reproductive, de faire respecter les droits de tous en matière de reproduction et d'accélérer la mise en œuvre du Programme d'action du CIPD, le dixième programme de pays stimulera les efforts menés en vue d'éliminer les décès maternels évitables, de satisfaire l'ensemble des besoins de planification familiale et de mettre fin à la violence basée sur le genre et aux pratiques néfastes dans le cadre de la coordination des interventions humanitaires, de développement et en faveur de la paix.

13. En coopération avec des organisations des Nations Unies et inspiré par une vision de l'avenir où l'ensemble des filles, des femmes et des jeunes du Mozambique bénéficient d'une entière prise en charge de leur santé sexuelle et reproductive, de la réalisation complète de leurs droits en la matière et de l'égalité entre les sexes en plus de contribuer pleinement à un développement socioéconomique et à une paix durables, le programme de pays facilitera la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et l'avancement des objectifs 1, 3, 5, 10, 13, 16 et 17 à l'échelle nationale. D'ici 2026, le programme contribuera plus particulièrement à : a) abaisser le taux de mortalité maternelle à 190 décès pour 100 000 naissances vivantes, ce qui évitera le décès de 2 997 mères par an ; b) porter de 36,4 % à 46 % le taux de femmes mariées qui utilisent des contraceptifs modernes, ce qui correspond à 464 105 utilisatrices supplémentaires ; et c) faire passer de 16 % à 10 % la proportion de femmes et de jeunes filles de 15 ans et plus ayant déjà eu un partenaire intime qui ont subi des violences physiques, sexuelles ou psychologiques au cours de l'année évaluée, ce qui permettra de réduire de 430 000 le nombre annuel de femmes victimes de violences.

14. Le nouveau programme de pays permettra d'apporter un soutien adapté au plan quinquennal 2020-2024 du Gouvernement (en particulier à sa priorité 1, à savoir le renforcement du capital humain et de la justice sociale) et à d'autres stratégies sectorielles¹. Il contribuera également à l'accélération de la concrétisation des engagements volontaires pris lors du Sommet CIPD+25. Le programme établit quatre produits connexes (qualité des soins et des services, normes sociales et de genre, politiques et plaidoyer en matière de données et intervention humanitaire) qui fournissent un cadre aux trois résultats transformateurs.

15. Le programme de pays repose sur cinq facteurs d'accélération destinés à étendre la réalisation des quatre produits et à soutenir les progrès vers l'obtention des résultats transformateurs suivants : a) l'adoption d'approches fondées sur les droits humains et sexotransformatrices qui améliorent l'accès aux services tout en luttant contre les normes et les pratiques sociales qui font perdurer les inégalités, en ciblant les personnes les plus vulnérables et les plus difficiles à atteindre ; b) la formation de partenariats avec des acteurs issus de la société civile, du milieu universitaire et du secteur privé, ainsi que des institutions financières, les Nations Unies, des coalitions et des plateformes multisectorielles afin de promouvoir les droits, d'orienter l'élaboration de politiques et les flux de financement, de garantir la redevabilité et de suivre la mise en œuvre des politiques de lutte contre la stigmatisation et la discrimination ; c) la facilitation de la coopération Sud-Sud et triangulaire par l'échange de connaissances, de compétences et d'expériences ; d) la mise en avant de l'utilisation de solutions novatrices et numériques ainsi que de données et d'éléments probants pour déployer à grande échelle des interventions rentables dont l'efficacité est démontrée ; et e) l'élaboration de nouvelles modalités d'action transversale en matière d'intervention humanitaire, de développement et de consolidation de la paix en vue de reconstruire en mieux.

16. Afin d'apporter une réponse efficace aux défis nationaux, le programme de pays suivra des approches intégrées et adaptées au contexte du pays dans le cadre de quatre produits connexes, ce qui contribuera en définitive à l'obtention des résultats transformateurs susmentionnés. L'ordre de priorité des interventions infranationales sera déterminé en fonction des données démographiques, des indicateurs mesurant l'avancée des résultats transformateurs, de l'exposition aux risques de catastrophe et des possibilités d'harmonisation avec les programmes existants.

A. Besoins non satisfaits en matière de planification familiale

17. Accélérer les progrès dans ce domaine contribue à la réalisation 1 (développement humain) du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, dont les ambitions correspondent aux objectifs 3 et 5 et facilitent la mise en œuvre des réalisations 2 (croissance économique inclusive) et 3 (résilience climatique) du Plan-cadre.

18. La trajectoire suivie pour remédier aux besoins non satisfaits associe les quatre produits du programme en : a) faisant de la planification familiale un élément central des services de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente, notamment par l'adoption d'approches intégrées afin d'atteindre les groupes les plus vulnérables et marginalisés, tels que les membres de la communauté LGBTQ+, les travailleurs du sexe et les personnes handicapées ; b) stimulant la demande par l'abattement des barrières socioculturelles et le renforcement de la capacité des jeunes et des adolescents à agir en prenant des décisions

¹À savoir : la stratégie nationale visant à accélérer la prévention du VIH ; le plan d'action national de protection et de lutte contre la violence basée sur le genre ; la loi 29/2009 sur la violence domestique ; la loi de protection et de lutte contre les mariages précoces ; la stratégie nationale de planification familiale ; la loi de protection contre la discrimination et la stigmatisation des personnes vivant avec le VIH ou le sida, des travailleurs et des demandeurs d'emploi ; la loi sur les registres et statistiques de l'état civil ; le règlement sur l'avortement ; la politique nationale en matière de genre et sa stratégie de mise en œuvre ; le plan d'action national relatif à la violence à l'égard des femmes et des filles ; le plan d'action national pour les femmes, la paix et la sécurité ; la stratégie nationale de protection et de lutte contre le mariage des enfants ; le plan national de mise en œuvre des recommandations de l'Examen périodique universel ; le plan d'action national du secteur de la santé visant à prévenir et à combattre la violence basée sur le genre ; la stratégie nationale de santé scolaire et de santé des adolescents ; le plan national de prévention et de prise en charge du VIH et du sida ; le règlement portant sur la mise en place d'un mécanisme multisectoriel de centres d'assistance intégrés afin d'intervenir face aux violences envers les femmes et les filles ; la stratégie nationale relative aux préservatifs ; les engagements nationaux pris lors du Sommet CIPD+25 ; et la politique nationale de santé.

éclairées ; c) collectant des données probantes sur les facteurs responsables de l'existence de besoins non satisfaits en matière de planification familiale, y compris à l'échelle infranationale ; d) renforçant la mise en place de chaînes d'approvisionnement résilientes pour étendre les services aux personnes les plus défavorisées et à celles qui sont touchées par des crises, en plus de faire de la planification familiale une intervention vitale ; et e) mobilisant des ressources internes et en recueillant le soutien de partenaires en faveur de mécanismes de financement novateurs.

B. Décès maternels évitables

19. La lutte contre les décès maternels évitables contribue à la réalisation 1 (développement humain) du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et facilite la mise en œuvre des réalisations 3 (résilience climatique) et 4 (consolidation de la paix et droits humains) en : améliorant la préparation et les interventions relatives aux situations d'urgence humanitaire et de santé publique ainsi qu'aux difficultés rencontrées par les femmes et les adolescentes en contexte de migration mixte ; et en s'inspirant des enseignements tirés de la pandémie de COVID-19, des situations d'insécurité dues à des violences ainsi que des catastrophes liées aux changements climatiques.

20. Afin d'éliminer les facteurs de mortalité maternelle et d'accélérer le rythme de réduction des décès évitables de mères, les interventions suivantes seront considérées comme prioritaires dans le cadre des quatre produits : a) fournir des conseils techniques et mener un plaidoyer continu concernant l'inclusion de la santé sexuelle et reproductive ainsi que des droits connexes dans les services de soins de santé primaires et le déploiement d'une couverture sanitaire universelle ; b) améliorer la disponibilité opérationnelle et fonctionnelle des systèmes de soins de santé primaires, et étendre la mise en œuvre de l'ensemble essentiel de services en matière de santé sexuelle et reproductive et de droits connexes, en incluant des interventions de prise en charge du VIH ainsi que des soins obstétriques et néonataux d'urgence ; c) élargir les capacités d'un ensemble de maïeuticiens et de sage-femmes qualifiés au moyen d'une éducation et de formations fondées sur les compétences et tenant compte des questions de genre, en veillant à leur pleine intégration dans les équipes des services de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente ; d) faire valoir que les interventions transformatrices des normes sociales qui luttent contre le mariage d'enfants et les grossesses à l'adolescence constituent des stratégies programmatiques financièrement avantageuses qui permettent de réduire la mortalité maternelle, en particulier parmi les groupes les plus marginalisés et défavorisés ; e) renforcer les systèmes de données sur la santé, en y incorporant des données infranationales sur la prévalence des décès maternels dans les établissements de santé et les communautés en général ; et f) assurer la prestation ininterrompue d'un ensemble minimum de services de santé reproductive initiaux dans les situations d'urgence, en améliorant la résilience du système sanitaire de manière à réduire l'incidence des aléas climatiques sur la santé sexuelle et reproductive des femmes et des filles.

C. Violence basée sur le genre et pratiques néfastes

21. Le programme de pays contribuera à la réalisation 1 (développement humain) du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et facilitera la mise en œuvre de la réalisation 4 (consolidation de la paix et droits humains), notamment par la mise à disposition étendue de services intégrés de santé sexuelle et reproductive, de prise en charge du VIH et de la violence basée sur le genre ainsi que d'interventions de protection et de lutte contre celle-ci et les pratiques néfastes dans les contextes humanitaires et de développement. Le programme facilitera la mise en œuvre des produits tenant compte des questions de genre qui sont intégrés à la coordination des efforts humanitaires, de développement et en faveur de la paix par l'intermédiaire du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

22. Afin d'atteindre la réalisation 3, le FNUAP accordera la priorité aux éléments suivants : a) le renforcement de l'accessibilité et du taux d'utilisation des services (de santé, de police, judiciaires et de protection sociale) de qualité, multisectoriels et intégrés assurant la prise en

charge des femmes et des filles victimes de violence basée sur le genre, et de services inclusifs axés sur les personnes destinés à bénéficier aux plus marginalisés dans le cadre de partenariats avec des organisations locales de la société civile qui œuvrent pour la communauté LGBTQ+, les travailleurs du sexe et les personnes handicapées ; b) la lutte contre les normes sociales dérivant d'un traitement partial du genre et contre les rapports de force nuisibles qui sous-tendent l'adoption de pratiques néfastes, en promouvant des visions positives de la masculinité ; c) l'emploi de mécanismes de défense des droits humains afin d'établir un cadre juridique et légal qui soit favorable et fondé sur les droits humains, et le renforcement des compétences et des capacités qui permettent aux filles et aux jeunes femmes vulnérables de défendre leur capacité d'action, leur autonomie corporelle, leur leadership et leur droit à l'autodétermination ; d) la consolidation des systèmes d'informations afin de collecter et d'analyser des données en temps réel sur la violence basée sur le genre et les pratiques néfastes dans les contextes humanitaires et de développement, y compris des systèmes de gestion des cas de violence basée sur le genre et des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil pour suivre les mariages d'enfants ; et e) l'apport élargi d'un soutien inclusif et vital aux personnes survivantes de violence basée sur le genre dans les situations de crise humanitaire, notamment par la mise en place de services de soutien psychosocial et de santé mentale.

Produit 1. D'ici 2026, renforcement de la capacité des institutions, des systèmes et des communautés à fournir des services inclusifs, efficaces, novateurs, axés sur les personnes, de qualité et intégrés en matière de santé sexuelle et reproductive et de droits connexes ainsi que de prise en charge du VIH et de la violence basée sur le genre en vue d'assurer une couverture sanitaire universelle

23. Pour atteindre ce produit, le programme de pays fournira un soutien technique au Gouvernement et à d'autres parties prenantes afin que les programmes de développement, y compris celui de couverture sanitaire universelle, incluent la santé sexuelle et reproductive et les droits connexes. D'autres politiques et programmes nationaux seront en outre renforcés, et des directives, des protocoles et des programmes de gestion politique, de planification et de prestation des services seront élaborés et mis en œuvre conformément aux normes mondiales. Les activités susmentionnées seront menées en collaboration avec les ministères compétents afin d'améliorer l'accès à des soins intégrés et axés sur les personnes s'agissant de la santé sexuelle et reproductive et des droits connexes ainsi qu'à des services essentiels de prise en charge de la violence basée sur le genre qui soient de qualité et ne laissent personne de côté.

24. Les systèmes de prestation de services seront renforcés au moyen : a) du renforcement des capacités, notamment des compétences théoriques et pratiques des maïeuticiens et des sage-femmes, et de l'amélioration de la disponibilité opérationnelle et fonctionnelle des systèmes de prestation de soins de santé primaires, tels que de soins obstétricaux et néonataux d'urgence, ainsi que des services de traitement chirurgical des fistules obstétricales dans les établissements de soins de santé secondaires et tertiaires ; b) de l'intégration de services et de renseignements relatifs à la planification familiale, à la santé sexuelle et reproductive des adolescents ainsi qu'à la violence basée sur le genre, avec l'apport d'un soutien psychosocial et psychologique ; c) de la fourniture élargie et conforme au modèle de lieu de prestation unique de services fondés sur les droits et inclusifs en matière de violence basée sur le genre, et de la vérification de l'existence de mécanismes d'orientation adéquats pour les victimes de violence basée sur le genre ; d) de l'augmentation des ressources nationales consacrées aux besoins non satisfaits en matière de planification familiale ; et e) de l'adoption et de l'adaptation de solutions novatrices d'expansion de l'accès aux services afin d'atteindre les plus défavorisés, notamment par le renforcement des compétences dont les partenaires nationaux disposent pour adapter les services aux besoins des personnes handicapées qui sont victimes de violence basée sur le genre, favoriser le renforcement des capacités, prendre des décisions en fonction de statistiques et déployer à grande échelle des projets pilotes novateurs dont l'efficacité est éprouvée, ce qui implique d'améliorer la gestion des chaînes d'approvisionnement par la dématérialisation et la définition de priorités fondées sur les données afin de cibler les personnes les plus exclues.

Produit 2. D'ici 2026, les femmes, les adolescents, les jeunes et les groupes de population les plus marginalisés ont les moyens d'exercer pleinement leurs droits en matière de sexualité et de reproduction dans un environnement sûr et favorable exempt de violence basée sur le genre et de pratiques néfastes grâce à des approches sexotransformatrices et intersectionnelles

25. Le programme de pays empruntera au travail de normalisation des politiques et des stratégies programmatiques sexotransformatrices afin de faire évoluer les normes sociales et de réduire la discrimination et les autres sources de marginalisation en adoptant des approches fondées sur les droits humains, intégrées, adaptées au contexte et élaborées en fonction de données probantes et novatrices. Cette méthode permettra de lutter contre la violence basée sur le genre et les pratiques néfastes à l'aide de la prévention, de services intégrés de qualité et de données inclusives, en mettant l'accent sur les groupes de population vulnérables et défavorisés, y compris les personnes handicapées.

26. Le programme de pays donnera les moyens aux jeunes et aux adolescents de défendre leur capacité d'action, leur autonomie corporelle (y compris leur santé menstruelle) et leur participation à la société. Pour ce faire, il : a) renforcera l'accès de tous les membres des communautés à l'acquisition d'une autonomie fonctionnelle ainsi qu'à des informations complètes sur la santé sexuelle et reproductive et les droits connexes des adolescents, ce qui implique de prévoir la fourniture d'une éducation à la sexualité complète dans les programmes nationaux d'études primaires et secondaires (conformément au plan stratégique national 2020-2029 pour le secteur de l'éducation), et d'échanger avec les adolescents scolarisés sur le terrain ; b) prêtera une assistance technique à l'adaptation de la principale stratégie nationale pour les jeunes, Geração Biz, et déploiera à grande échelle l'approche globale d'accompagnement en collaboration avec les partenaires concernés, notamment en favorisant la programmation d'interventions d'autonomisation économique des femmes et des adolescentes les plus marginalisées ; c) mènera des campagnes ciblées afin de lutter contre les normes sociales néfastes et la stigmatisation relatives au VIH et à la planification familiale chez les groupes de populations les plus défavorisés ; d) utilisera des méthodes novatrices, les réseaux sociaux et des instruments de participation inclusifs afin d'intéresser un plus grand nombre de jeunes ; e) collaborera avec des organisations dirigées par des jeunes ou des femmes ainsi qu'avec des chefs traditionnels et religieux afin d'encourager le traitement équitable des sexes et la prise de position en faveur des droits des filles ; et f) renforcera les connaissances et les capacités dont les parties prenantes du gouvernement disposent pour mettre en œuvre, suivre et examiner (selon les cas) les lois, les politiques et les programmes de prévention et de lutte portant sur l'accès des adolescents à des services en matière de santé sexuelle et reproductive et de droits connexes, sur la violence basée sur le genre ainsi que sur les pratiques et les normes sociales néfastes, en particulier à l'égard de l'application des lois de criminalisation du mariage d'enfants, en vue d'assurer la redevabilité du gouvernement.

27. Les principaux facteurs de réalisation rapide de ce produit incluent la mise à profit de partenariats multipartites afin de procéder à la production conjointe et à l'échange de connaissances, de compétences techniques et de solutions novatrices en plus d'accroître les investissements. La collaboration prendra notamment la forme de partenariats tels que la coalition des pays disposés à agir, qui favorise le dialogue et la coopération entre le gouvernement et ses partenaires à un haut niveau politique. Elle comprendra également : la préparation de dossiers d'investissement en vue de renforcer l'attention prêtée et les ressources nationales consacrées aux principaux défis (tels que le mariage d'enfants), tout comme le soutien que les partenaires apportent à leur relèvement ; la direction d'initiatives, telles que le Youth Partners Group, afin d'élargir le soutien que les partenaires apportent aux jeunes et à l'élaboration de politiques visant à tirer parti du dividende démographique ; et le déploiement d'interventions conjointes actuellement menées par les Nations Unies, à l'instar de l'initiative Spotlight, le programme phare Rapariga Biz et le Programme mondial visant à accélérer la lutte contre le mariage d'enfants.

28. *Produit 3. D'ici 2026, les décideurs politiques nationaux et d'autres parties prenantes ont les capacités de produire, d'analyser et d'utiliser des données et des travaux de qualité sur la population afin de concevoir, mettre en œuvre et suivre des politiques, des stratégies et des initiatives inclusives et sexotransformatrices.*

29. La disponibilité de données ventilées et d'analyses de qualité améliorera les capacités nationales d'élaboration, de planification et de suivi de politiques en plus de faire avancer le plaidoyer et la participation des parties prenantes dans le cadre des concertations menées avec le gouvernement pour faire de l'évolution de la population une question centrale du développement. Le dixième programme de pays facilitera la production et la diffusion de statistiques et de données géospatiales complètes concernant les jeunes, les changements climatiques, l'égalité des sexes, la santé sexuelle et reproductive et la mise à profit du dividende démographique par l'intermédiaire du système statistique national, en accordant une attention particulière aux populations défavorisées et en menant des analyses de données destinées à orienter l'établissement des plans de relèvement nationaux. Les enjeux émergents qui feront l'objet de collectes de données probantes et de travaux comprennent l'impact de la pandémie de COVID-19 sur la santé sexuelle et reproductive, les dynamiques de genre, l'évolution démographique et les relations entre les changements climatiques et d'autres mégatendances. Les bonnes pratiques seront mises en avant par l'intermédiaire de la coopération Sud-Sud et triangulaire afin de moderniser les systèmes de données, en mettant l'accent sur la préparation d'un recensement numérique géoréférencé en 2027.

30. En partenariat avec le ministère de l'Économie et des Finances, le FNUAP fournira un soutien technique et consolidera la capacité des parties prenantes à faire progresser l'utilisation de données dans le cadre des prises de décisions nationales et infranationales. À cette occasion, le FNUAP encouragera l'intégration de questions de développement durable clés en lien avec la santé sexuelle et reproductive, les tendances démographiques et une approche axée sur le cycle de vie, sexotransformatrice et fondée sur les droits dans les instruments de planification à moyen et long terme, de financement et de suivi ainsi que dans la mise en œuvre reposant sur des données et des éléments probants des engagements volontaires pris lors du Sommet CIPD+25.

Produit 4. D'ici 2026, renforcement des capacités d'ordre humanitaire des acteurs et des systèmes nationaux en matière d'interventions et d'activités de renforcement de la résilience préventives, de préparation, menées en temps utile, sexotransformatrices, tenant compte des questions de genre et vitales au bénéfice des populations exposées aux chocs, dans la continuité de l'interaction entre l'action humanitaire, le développement et la paix ainsi que des programmes relatifs aux jeunes, à la paix et à la sécurité

31. Il est essentiel d'accroître la résilience des systèmes clés (notamment des systèmes de santé et de protection des adolescents, des jeunes et des femmes) afin de diminuer l'incidence des aléas climatiques sur les femmes et les filles ainsi que sur les personnes les plus défavorisées. Le FNUAP axera ses efforts sur les éléments suivants : le renforcement de la préparation et des systèmes en vue de réduire les sources de vulnérabilité et d'accroître la résilience en cas de catastrophes ; la planification des chocs et la détermination des facteurs d'exposition qui ont pris de l'importance ; et la préservation des acquis en matière de développement en veillant à la disponibilité continue de services essentiels, vitaux et axés sur les personnes dans les domaines de la planification familiale, de la santé sexuelle et reproductive ainsi que de la prise en charge de la violence basée sur le genre, y compris pour les jeunes vulnérables, les personnes vivant avec le VIH ou le sida et les personnes handicapées. Le FNUAP offrira un accès plus large que celui fourni par la mise en œuvre de l'ensemble initial minimum de services de santé sexuelle et reproductive ainsi que de l'ensemble essentiel de services. L'organisation se concentrera également sur les besoins des personnes déplacées dans leur propre pays en tenant compte de l'incidence négative de l'insécurité sur la santé physique et mentale des femmes, des adolescentes et des jeunes.

32. Sur la base d'une approche de consolidation de la résilience commune à l'ensemble du système des Nations Unies et en collaboration avec d'autres organisations humanitaires de ce système, des organisations de la société civile et des institutions nationales, le programme

de pays contribuera au renforcement des institutions et des communautés en : a) formant des partenaires à la prise de mesures préventives et de préparation, y compris à la prévention de l'exploitation et des abus sexuels, du harcèlement sexuel et de la violence basée sur le genre ; b) améliorant la disponibilité fonctionnelle des mécanismes humanitaires nationaux de coordination des interventions relatives à la santé sexuelle et reproductive et aux droits connexes ainsi qu'à la violence basée sur le genre, conformément à la responsabilité sectorielle de gestion du domaine de la violence basée sur le genre qui incombe au FNUAP ; c) aidant les autorités sanitaires à prévoir des interventions et des mesures d'alerte précoce, de prépositionnement, de préparation et préventives ; d) stimulant la participation des acteurs locaux, tels que des organisations et des réseaux dirigés par des femmes ou des jeunes, afin qu'ils soient mieux représentés dans le cadre de la coordination de l'action humanitaire, du développement et de la consolidation de la paix, notamment des interventions qui tiennent compte du climat ; et e) facilitant la gestion de l'information, ce qui implique de collecter des données ventilées tenues à jour sur les populations touchées et suppose de renforcer la mise en relation des systèmes de gestion des informations sur la violence basée sur le genre en situation de crise humanitaire avec les mécanismes nationaux d'élaboration de rapports (tels qu'Info-Violencia).

III. Gestion du programme et des risques

33. En collaboration avec les Nations Unies et le Gouvernement, et sous la coordination générale du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, le FNUAP procédera à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du programme conformément à ses directives et à ses procédures. L'organisation établira ou renforcera des partenariats avec les principaux ministères compétents afin de mettre en œuvre le programme ainsi que d'assurer son appropriation par le gouvernement et garantir la viabilité des interventions.

34. Le recensement et l'analyse des risques en temps utile et de manière systématique et structurée dès la phase de conception, ainsi que la mise à jour de plans d'intervention adaptés, garantiront la pertinence actuelle et future des investissements dans les programmes. Concernant les transferts d'espèces, le FNUAP adoptera une approche harmonisée en collaboration avec d'autres organisations des Nations Unies. Dans ce cadre, les partenaires feront l'objet d'une évaluation des risques et seront choisis en fonction de leurs compétences et de leur capacité à obtenir des résultats.

35. Les risques qui pèsent sur la mise en œuvre du programme comprennent : a) les modifications des règlements, des politiques et des cadres institutionnels nationaux susceptibles de limiter les progrès en matière de santé sexuelle et reproductive ; b) une diminution des ressources à la suite de l'évolution du contexte de financement ; c) l'escalade des conflits, de la violence et de l'insécurité dans les provinces ciblées en priorité ; et d) l'exposition aux catastrophes naturelles, aux changements climatiques, aux épidémies et aux pandémies. Au cours du déploiement de stratégies d'atténuation fondées sur les hypothèses élaborées et afin de surmonter les difficultés engendrées par la pandémie de COVID-19 et d'autres facteurs de risque connus, le FNUAP minimisera la perturbation du programme en restant souple et adaptable ainsi qu'en rendant opérationnels des plans d'intervention d'urgence et de continuité des activités.

36. Le FNUAP adoptera notamment les stratégies d'atténuation des risques suivantes : a) élargir les partenariats avec des organisations de la société civile, des médias et des comités parlementaires afin de faciliter le plaidoyer et le dialogue politique, de rallier des partenaires en soutien au Programme d'action du CIPD et de consolider les capacités des partenaires de mise en œuvre, en particulier des organisations locales qui sont en mesure d'atteindre les groupes les plus vulnérables ; b) renforcer les partenariats conclus en vue de mobiliser des ressources, notamment avec le secteur privé, et assurer la coordination avec les autres agences des Nations Unies ; et c) employer des méthodes virtuelles pour gérer les restrictions imposées aux déplacements. Le FNUAP poursuivra son examen continu de la situation politique et cherchera des occasions d'influencer l'évolution des normes sociocomportementales par l'intermédiaire de partenariats multipartites.

37. En fonction du contexte national et des tendances de financement, le FNUAP étudiera des modalités de financement mixte et novatrices axées sur les résultats. L'organisation diversifiera également sa base de partenariats stratégiques afin d'obtenir des résultats durables en matière de développement à une plus grande échelle. Cette approche sera adaptée à la stratégie de financement novateur pour le développement du bureau régional pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, qui donne la priorité au positionnement, aux partenariats et à la performance.

38. Le FNUAP exploitera ses avantages comparatifs dans le cadre de la coordination de l'action humanitaire, du développement et de la paix, conformément à ses normes sociales et environnementales, et se préparera à réviser sa programmation en cas de catastrophes dues au climat ou de pandémies, en collaboration avec le Gouvernement. L'organisation intégrera les enseignements tirés de la lutte contre la pandémie de COVID-19 et les innovations auxquelles elle a donné lieu, en procédant par exemple à la diffusion d'informations ciblées et à la prestation de services de prise en charge de la violence basée sur le genre et de santé sexuelle et reproductive de façon virtuelle et numérique afin de réduire l'impact des crises.

39. Le FNUAP jouera un rôle actif dans la coordination du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable en exerçant son leadership et en contribuant aux groupes de résultats ainsi qu'au suivi et à l'évaluation interorganisations. Ses efforts seront en particulier axés sur les stratégies relatives à la santé sexuelle et reproductive et aux droits connexes ainsi qu'à la violence basée sur le genre du Plan-cadre. Des alliances stratégiques seront conclues avec d'autres organisations des Nations Unies, y compris dans le cadre de la deuxième phase de l'initiative phare Spotlight et du programme Rapariga Biz. Le FNUAP s'alliera également à des acteurs du secteur universitaire et à des institutions de recherche afin de répondre à la demande croissante d'assistance technique.

40. La structure technique et programmatique du bureau de pays sera ajustée pour que le personnel dispose des capacités et des compétences nécessaires à l'obtention efficace des résultats du programme, y compris au moyen d'interventions catalytiques et d'un travail en amont amélioré. Selon ses besoins, le bureau de pays demandera l'aide technique du bureau régional et du siège du FNUAP. Il s'appuiera sur la coopération Sud-Sud et triangulaire et exploitera les possibilités offertes par l'innovation et la transition numérique afin que les interventions de l'organisation bénéficient plus rapidement aux populations les plus défavorisées.

41. Ce descriptif de programme de pays expose les grandes lignes des contributions du FNUAP aux objectifs nationaux et sert de base principale de la redevabilité envers le Conseil d'administration pour l'alignement des résultats et la gestion des ressources affectées au pays. S'agissant des programmes de pays, les responsabilités attribuées à l'échelle des pays, des régions et du siège sont prescrites dans les procédures et politiques qui régissent les programmes et opérations du FNUAP, et garanties par le dispositif de contrôle interne.

IV. Suivi et évaluation

42. Le programme de pays sera accompagné d'un solide plan de suivi définissant les rôles et les responsabilités en matière de suivi des résultats ainsi que des indicateurs portant sur le cadre d'allocation des ressources. Ce plan sera fondé sur une approche de gestion adaptée au contexte et axée sur les résultats, en vertu de laquelle le programme inclura la collecte de données, un suivi en temps réel et longitudinal, des analyses, des rectifications de la trajectoire empruntée et des évaluations. Il définira notamment des sources de données et une fréquence de collecte, ainsi que des procédures d'assurance qualité et des directives d'établissement de rapports.

43. Un suivi en temps réel, notamment mené à distance et incluant des examens, et un suivi par des tiers seront assurés afin de tenir compte du caractère évolutif du contexte opérationnel de mise en œuvre du programme, qui est dû à la pandémie de COVID-19 et à la crise humanitaire actuelle.

44. Dans la continuité de son plan d'évaluation, le bureau de pays évaluera le programme et les projets afin de recueillir des données probantes utiles à la planification et à la gestion

à moyen et long terme du programme de pays, en utilisant des méthodes fondées sur la théorie et participatives.

45. Sous la coordination générale du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, le FNUAP et le Gouvernement renforceront la capacité des partenaires nationaux et des institutions à améliorer leurs compétences de gestion axée sur les résultats, notamment dans l'objectif de suivre et de consigner dans des rapports l'avancée des engagements pris par le Mozambique dans le cadre du Programme 2030 (examens nationaux volontaires) et lors du Sommet CIPD+25.

46. Le FNUAP participera à l'initiative « Unis dans l'action » des Nations Unies en jouant un rôle actif dans les activités conjointes de programmation, de suivi, d'élaboration de rapports et d'évaluation portant sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2022-2026. La plateforme ONU Info sera utilisée pour communiquer et regrouper des informations en alignant le cadre de résultats du programme de pays sur celui du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Des plans de travail conjoints définiront des activités et des produits propres à chaque organisation et conformes aux priorités du gouvernement, en répartissant clairement les rôles et les responsabilités.

47. Le FNUAP préside le groupe de résultats sur le suivi et l'évaluation, est coresponsable de la réunion du groupe de travail consacré à la priorité stratégique 1 (développement humain) du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et participe à d'autres groupes de travail en lien avec ses activités.

48. Le plan de suivi et d'évaluation du FNUAP comprendra la conduite d'un suivi commun avec des partenaires de mise en œuvre, des visites conjointes de suivi sur le terrain, des examens périodiques, des évaluations de projets collaboratifs et des analyses des risques ainsi que les modifications qu'il pourra être nécessaire d'apporter aux plans de travail. Il prévoira également l'utilisation de plateformes du FNUAP pour le suivi de la mise en œuvre du budget, des rapports sur les progrès et des résultats obtenus. Dans le cadre d'un apprentissage adaptatif, l'élaboration trimestrielle et annuelle de rapports sur les résultats, des données longitudinales et des éléments de preuve tirés d'évaluations serviront à déterminer l'orientation stratégique des politiques et éclaireront l'adaptation du programme.

49. Le programme de pays sera évalué à mi-parcours afin de mesurer les progrès accomplis, de rectifier la trajectoire suivie par les stratégies et de rendre le programme de pays conforme au prochain plan de développement national, prévu en 2024. Un rapport d'évaluation finale du programme de pays sera soumis à la fin de sa période de mise en œuvre.

CADRE DE RÉSULTATS ET D'ALLOCATION DES RESSOURCES POUR LE MOZAMBIQUE (2022-2026)

PRIORITÉ NATIONALE : Priorité 1 du plan quinquennal du Gouvernement : renforcer le capital humain et la justice sociale				
RÉALISATION DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : D'ici 2026, davantage de personnes, en particulier les plus vulnérables et marginalisées, ont accès de manière plus équitable à des services sociaux essentiels et de protection sociale de qualité, inclusifs, résilients et tenant des enjeux liés au genre et aux chocs et y recourent.				
RÉALISATION(S) CONNEXE(S) ÉNONCÉE(S) DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP : Accélération de la réduction des besoins non satisfaits en matière de planification familiale d'ici 2025 ; Accélération de la réduction des décès maternels évitables d'ici 2025 ; Accélération de la réduction de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes d'ici 2025.				
Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et cibles du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Produits du programme de pays	Indicateurs relatifs aux produits, niveaux de référence et cibles	Contributions des partenaires	Ressources (à titre indicatif)
<p><u>Indicateurs de réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ratio de mortalité maternelle <i>Niveau de référence</i> : 451,6 (2021) ; <i>Niveau cible</i> : 190,0 (2026) Proportion des dépenses publiques totales affectée aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale) <i>Niveaux de référence</i> : a) 17,7 % ; b) 10,2 % ; c) 3,9 % (2021) <i>Niveaux cibles</i> : a) 20 % ; b) 15 % ; c) 4,5 % (2026) <p><u>Indicateur(s) de réalisation connexe(s) énoncé(s) dans le Plan stratégique du FNUAP</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Proportion de femmes en âge de procréer (de 15 à 49 ans) dont les besoins en matière de planification familiale sont satisfaits par des méthodes modernes <i>Niveau de référence</i> : 58,7 % (2021) ; <i>Niveau cible</i> : 67,7 % (2026) Proportion de naissances assistées par un professionnel de santé qualifié 	<p>Produit 1. D'ici 2026, renforcement de la capacité des institutions, des systèmes et des communautés à fournir des services inclusifs, efficaces, novateurs, axés sur les personnes, de haute qualité et intégrés en matière de santé sexuelle et reproductive et de droits connexes ainsi que de prise en charge du VIH et de la violence basée sur le genre afin d'assurer une couverture sanitaire universelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de centres de soins ne souffrant à aucun moment de rupture de stock en moyens de contraception <i>Niveau de référence</i> : 44 % ; <i>Niveau cible</i> : 55 % Pourcentage de décès maternels en maternité dont les causes sont signalées et qui donnent lieu à des mesures correctives <i>Niveau de référence</i> : 50 % ; <i>Niveau cible</i> : 80 % Nombre d'adolescentes et de jeunes femmes (de 15 à 24 ans) ayant bénéficié de services (de santé, de police, judiciaires et de protection sociale) de qualité en lien avec la violence basée sur le genre <i>Niveau de référence</i> : 86,566 ; <i>Niveau cible</i> : 250 000 Pourcentage de centres intégrés d'assistance aux victimes de violence basée sur le genre qui fournissent des services de prise en charge conformes aux protocoles nationaux <i>Niveau de référence</i> : 77 % ; <i>Niveau cible</i> : 90 % Pourcentage des ressources nécessaires à l'achat de contraceptifs provenant du budget de l'État <i>Niveau de référence</i> : 5 % ; <i>Niveau cible</i> : 12 % Le pays dispose d'un système fonctionnel pour certifier les études suivies par les maïeuticiens et les sage-femmes et accréditer les instituts de formation en la matière, dont les programmes sont conformes aux normes de la Confédération internationale des sage-femmes <i>Niveau de référence</i> : Non ; <i>Niveau cible</i> : Oui 	<p>Ministère de la Santé ; ministère du Genre, de l'Enfance et de l'Action sociale ; ministère de la Justice ; ministère de l'Intérieur ; Bureau national de statistique ; direction provinciale de la santé de provinces choisies ; direction provinciale du genre, de l'enfance et de l'action sociale de provinces choisies ; Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ; Organisation mondiale de la Santé (OMS) ; organisations nationales et internationales de la société civile (telles que Fundação Para o Desenvolvimento da Comunidade et Forum das Associações dos Deficientes de Moçambique)</p>	<p>41,0 millions de dollars (5,0 millions de ressources ordinaires et 36,0 millions provenant d'autres ressources)</p>

<p><i>Niveau de référence : 73 % (2021) ; Niveau cible : 85 % (2026)</i></p>				
<p>PRIORITÉ NATIONALE : Priorités 1 (renforcer le capital humain et la justice sociale) et 2 (stimuler la croissance économique, la productivité et la création d’emplois) du plan quinquennal du Gouvernement.</p>				
<p>RÉALISATIONS DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : D’ici 2026, davantage de personnes, en particulier les plus vulnérables et marginalisées, ont accès de manière plus équitable à des services sociaux essentiels et de protection sociale de qualité, inclusifs, résilients et tenant des enjeux liés au genre et aux chocs et y recourent. D’ici 2026, davantage de personnes, en particulier des femmes et des jeunes, sont des acteurs d’une croissance économique plus diversifiée, inclusive et durable fondée sur l’augmentation de la production et de la productivité ainsi que sur des chaînes à plus haute valeur ajoutée, et en bénéficient.</p>				
<p>RÉALISATION(S) CONNEXE(S) ÉNONCÉE(S) DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP : Accélération de la réduction des besoins non satisfaits en matière de planification familiale d’ici 2025 ; Accélération de la réduction des décès maternels évitables d’ici 2025 ; Accélération de la réduction de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes d’ici 2025.</p>				
Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et cibles du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Produits du programme de pays	Indicateurs relatifs aux produits, niveaux de référence et cibles	Contributions des partenaires	Ressources (à titre indicatif)
<p><u>Indicateurs de réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Proportion de femmes et de jeunes filles de 15 ans et plus ayant déjà eu un partenaire intime qui ont subi des violences physiques, sexuelles ou psychologiques au cours des 12 derniers mois <i>Niveau de référence : 16 % ; Niveau cible : 10 %</i> Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives <i>Niveau de référence : 3,5 (2021) ; Niveau cible : 1,6 (2026)</i> <p><u>Indicateur(s) de réalisation connexe(s) énoncé(s) dans le Plan stratégique du FNUAP :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Proportion de femmes et de jeunes filles de 15 ans et plus ayant subi des violences sexuelles de la part de personnes autres qu’un partenaire intime au cours des 12 derniers mois <i>Niveau de référence : violences physiques envers les 15 à 49 ans : 14,7 % ; violences sexuelles envers les</i> 	<p>Produit 1. D’ici 2026, les femmes, les adolescents, les jeunes et les groupes de population les plus marginalisés ont les moyens d’exercer pleinement leurs droits en matière de sexualité et de reproduction dans un environnement sûr et favorable exempt de violence basée sur le genre et de pratiques néfastes grâce à des approches sexotransformatrices et intersectionnelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage d’adolescentes et de jeunes femmes (âgées de 15 à 24 ans) bénéficiant d’une meilleure connaissance de leur santé sexuelle et reproductive et de leurs droits connexes ainsi que de services améliorés en matière de prévention et de prise en charge de la violence basée sur le genre dans les principales provinces sélectionnées <i>Niveau de référence : 40 % (Nampula et Zambesia) ; 5 % (Tete et Cabo Delgado) ; Niveau cible : 80 % (Nampula et Zambesia) ; 40 % (Tete et Cabo Delgado)</i> Années de protection offertes aux couples <i>Niveau de référence : 3 044 353 ; Niveau cible : 4 364 353</i> Nombre de mécanismes provinciaux de coordination et d’intervention fonctionnels, multisectoriels et intégrés concernant la santé sexuelle et reproductive et les droits connexes ainsi que la violence basée sur le genre <i>Niveau de référence : 2 (2020) ; Niveau cible : 7 (2026)</i> Nombre d’adolescentes, d’adolescents et de jeunes femmes et hommes (âgés de 15 à 24 ans) ayant bénéficié de programmes scolaires et extrascolaires de promotion de l’égalité des sexes, de la lutte contre le VIH, de la santé sexuelle et reproductive et des droits connexes ainsi que de normes de masculinité transformatrices <i>Niveau de référence : 699 066 ; Niveau cible : 1 250 000</i> Nombre de responsables locaux et de personnes influentes qui contribuent à l’évolution des normes sociales relatives au genre, à la promotion de la santé 	<p>Ministère de la Santé ; ministère du Genre, de l’Enfance et de l’Action sociale ; direction provinciale de la santé de provinces choisies ; direction provinciale du genre, de l’enfance et de l’action sociale de provinces choisies ; UNICEF ; OMS ; Entité des Nations Unies pour l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes ; Programme des Nations Unies pour le développement ; Conseil national sur le sida/le VIH ; Secrétariat d’État chargé des jeunes et de l’emploi</p>	<p>25,0 millions de dollars (dont 3,0 millions de ressources ordinaires et 22,0 millions provenant d’autres ressources)</p>

<p>15 à 49 ans : 3,3 % Niveaux cibles : violences physiques envers les 15 à 49 ans : < 11 % ; violences sexuelles envers les 15 à 49 ans : < 2 %</p>		<p>sexuelle et reproductive, à l'exercice des droits connexes et à la prévention de la violence basée sur le genre dans leur communauté Niveau de référence : 402 ; Niveau cible : 1 800</p>		
<p>PRIORITÉ NATIONALE : Priorités 1 (renforcer le capital humain et la justice sociale) et 2 (stimuler la croissance économique, la productivité et la création d'emplois) du plan quinquennal du Gouvernement.</p>				
<p>RÉALISATIONS DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : D'ici 2026, davantage de personnes, en particulier les plus vulnérables et marginalisées, ont accès de manière plus équitable à des services sociaux essentiels et de protection sociale de qualité, inclusifs, résilients et tenant des enjeux liés au genre et aux chocs et y recourent. D'ici 2026, davantage de personnes, en particulier des femmes et des jeunes, sont des acteurs d'une croissance économique plus diversifiée, inclusive et durable fondée sur l'augmentation de la production et de la productivité ainsi que sur des chaînes à plus haute valeur ajoutée, et en bénéficient.</p>				
<p>RÉALISATION(S) CONNEXE(S) ÉNONCÉE(S) DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP : Accélération de la réduction des besoins non satisfaits en matière de planification familiale d'ici 2025 ; Accélération de la réduction des décès maternels évitables d'ici 2025 ; Accélération de la réduction de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes d'ici 2025.</p>				
Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et cibles du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Produits du programme de pays	Indicateurs relatifs aux produits, niveaux de référence et cibles	Contributions des partenaires	Ressources (à titre indicatif)
<p><u>Indicateurs de réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Taux de chômage, par sexe et par âge Niveau de référence : 20,7 % (2021) ; Niveau cible : à confirmer Taux de croissance annuel du produit intérieur brut réel par habitant Niveau de référence : 2,2 % ; Niveau cible : 5,5 % 	<p>Produit 1. Données et politiques. D'ici 2026, les décideurs politiques nationaux et d'autres parties prenantes ont les capacités de produire, d'analyser et d'utiliser des données et des travaux de qualité sur la population afin de concevoir, mettre en œuvre et suivre des politiques, des stratégies et des initiatives inclusives et sexotransformatrices.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable assortis de données sur les districts qui constituent une priorité pour le FNUAP Niveau de référence : 2 (2020) ; Niveau cible : 6 (2026) Un cadre de suivi et d'évaluation de la stratégie nationale relative aux adolescents et aux jeunes a été élaboré et mis en œuvre Niveau de référence : Non (2020) ; Niveau cible : Oui (2026) L'impact des tendances fortement marquées sur la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD est évalué par une analyse de la situation démographique Niveau de référence : Non (2020) ; Niveau cible : Oui (2026) 	<p>Institut national de statistique ; ministère des Finances ; Institut national de la santé ; Secrétariat d'État chargé des jeunes et de l'emploi</p>	<p>12,0 millions de dollars (3,5 millions de ressources ordinaires et 8,5 millions provenant d'autres ressources)</p>
<p>PRIORITÉ NATIONALE : Priorité 3 (développer la gestion durable des ressources naturelles et environnementales) et pilier 1 (renforcer la démocratie et préserver l'unité nationale) du plan quinquennal du Gouvernement</p>				
<p>RÉALISATIONS DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : D'ici 2026, davantage de personnes, en particulier les plus vulnérables, sont résilients face aux changements climatiques et aux catastrophes et bénéficient d'une gestion plus durable des ressources naturelles et environnementales ainsi que des établissements humains, ce qui a une incidence positive sur le produit intérieur brut du pays. D'ici 2026, davantage de personnes, en particulier les plus vulnérables et marginalisés, sont protégées, exercent leurs droits et bénéficient d'un environnement sûr et sans conflits rendu possible par des systèmes de gouvernance inclusifs ainsi que des institutions indépendantes et redevables qui respectent l'État de droit.</p>				
<p>RÉALISATION(S) CONNEXE(S) ÉNONCÉE(S) DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP : Accélération de la réduction des besoins non satisfaits en matière de planification familiale d'ici 2025 ; Accélération de la réduction des décès maternels évitables d'ici 2025 ; Accélération de la réduction de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes d'ici 2025.</p>				

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et cibles du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Produits du programme de pays	Indicateurs relatifs aux produits, niveaux de référence et cibles	Contributions des partenaires	Ressources (à titre indicatif)
<p><u>Indicateurs de réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou ayant vécu en concubinage avant d'avoir 15 et 18 ans <i>Niveau de référence : 48 % ; Niveau cible : 41,1 %</i> Nombre de victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants, réparties par sexe, par âge et par forme d'exploitation <i>Niveau de référence : 0,01194 (victimes pour 100 000 habitants) ; Niveau cible : 0</i> <p><u>Indicateur(s) de réalisation connexe(s) énoncé(s) dans le Plan stratégique du FNUAP :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de pays qui adoptent et mettent en œuvre des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe conformes au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) <i>Niveau de référence : Non (2021) ; Niveau cible : Oui (2026)</i> 	<p>Produit 1. D'ici 2026, renforcement des capacités d'ordre humanitaire des acteurs et des systèmes nationaux en matière d'interventions et d'activités de renforcement de la résilience préventives, de préparation, menées en temps utile, tenant compte des questions de genre et vitales au bénéfice des populations exposées aux chocs, dans la continuité de l'interaction entre l'action humanitaire, le développement et la paix ainsi que des programmes relatifs aux jeunes, à la paix et à la sécurité</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de femmes, d'adolescents et de jeunes ayant bénéficié d'interventions vitales en matière de santé sexuelle et reproductive et de violence basée sur le genre en situation de crise humanitaire <i>Niveau de référence : 78 800 ; Niveau cible : 350 000</i> Pourcentage d'évaluations rapides des besoins et d'audits de la sécurité des populations touchées facilités par la FNUAP en début de crise et comprenant des données ventilées par groupe vulnérable (adolescents, femmes et filles enceintes, personnes âgées, personnes handicapées) <i>Niveau de référence : 41 % (2020) ; Niveau cible : 90 % (2026)</i> Nombre d'évaluations de l'aptitude à fournir un ensemble minimum de services initiaux en matière de santé sexuelle et reproductive et des droits connexes en situation de crise effectuées au cours des 12 derniers mois <i>Niveau de référence : 0 (2020) ; Niveau cible : 4 (2026)</i> Nombre d'intégrations d'un ensemble minimum de services initiaux en matière de santé sexuelle et reproductive et de violences sexuelles dans les plans de préparation et d'intervention du pays et des régions <i>Niveau de référence : 0 (2020) ; Niveau cible : 3, dont une à l'échelle du pays et deux dans les provinces (2026)</i> 	<p>Institut national de la gestion des catastrophes ; Secrétariat d'État chargé des jeunes et de l'emploi ; services sanitaires provinciaux et direction provinciale de la santé de provinces choisies ; direction provinciale du genre, de l'enfance et de l'action sociale de provinces choisies ; organisations de la société civile nationales (telles que Wiwanana)</p>	<p>12,0 millions de dollars (3,5 millions de ressources ordinaires et 8,5 millions provenant d'autres ressources)</p>